



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bovins

Question écrite n° 6140

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la crise dont est actuellement victime la filière bovine. Depuis six mois, une baisse des prix de l'ordre de 20 % affecte les jeunes bovins et les broutards. Quant aux gros bovins, la chute est estimée à 10 %. Cette situation trouve son origine dans la politique de libéralisation des marchés avec la suppression des protections douanières et l'abandon des outils de régulation. Le marché est désormais envahi par les viandes en provenance du Brésil et d'Argentine. Ainsi, c'est toute la vocation du grand Massif central qui est mise à mal. Des dizaines de milliers d'éleveurs sont voués à la disparition si des mesures ne sont pas prises rapidement. De même, les risques sanitaires vont s'amplifier et l'ensemble du territoire subira de nouveaux déséquilibres. À cette situation s'ajoute le retard pour l'attribution de la PMTVA, mais aussi la prochaine application de nouvelles conditionnalités qui vont encore restreindre la PHAE. Il y a donc une urgence absolue à agir pour préserver l'élevage extensif de nos zones herbagères. Il insiste sur le fait que ces difficultés sont encore amplifiées pour les jeunes éleveurs, confrontés aux annuités des emprunts qu'ils ont contractés pour s'installer et mettre leurs bâtiments aux normes. En conséquence, au-delà des mesures de soutien qui s'imposent d'urgence, il souhaite connaître les dispositions qu'il compte mettre en oeuvre pour rétablir les outils de régulation des marchés et les protections aux frontières sans lesquels l'élevage extensif de nos régions est voué à la disparition.

Texte de la réponse

En 2005 et 2006, les cours des viandes bovines et ovines ont atteint des niveaux élevés, à cause d'effets conjoncturels favorables. Le revenu des éleveurs bovins et ovins s'est redressé. Par exemple, les exploitations spécialisées dans la production de bovins viande ont vu leur revenu progresser de 7 % en 2006. Au premier semestre 2007, les cours au stade abattoir ont baissé, à l'inverse des évolutions saisonnières habituelles. Au mois de juin, la chute s'établissait entre 8 % et 20 % par rapport aux cours de 2006 à la même époque. Les facteurs d'explications sont multiples : baisse de la consommation en Italie et donc de la demande en animaux français, consommation française faible et, de façon plus marginale, reprise dans l'Union européenne des importations de Nouvelle-Zélande (pour la viande ovine) ou d'Amérique du Sud (pour la viande bovine) après une année où les volumes disponibles avaient été limités. Depuis juin, les cours n'ont cessé de remonter, tendant à se rapprocher des niveaux atteints en 2005, du moins en gros bovins. Il convient de rester prudent sur la pérennité de cette reprise, les contextes sanitaire (fièvre aphteuse, fièvre catarrhale) et économique (coût de l'énergie et des matières premières) rendant toute prévision délicate, en particulier pour les bovins maigres. Les éleveurs ont été d'autant plus sensibles aux évolutions inhabituelles des cours que les prix de vente au consommateur n'ont pas reflété ces variations. Pour aider la filière, le soutien du Gouvernement prend plusieurs formes. Afin de préserver le potentiel de la production nationale de viande bovine et ovine, la France a fait le choix de maintenir couplées certaines primes de la politique agricole commune et défendu la poursuite de la prime herbagère agro-environnementale. La conditionnalité de ces aides était une évolution incontournable, reprenant pour partie des obligations réglementaires existant par ailleurs. Le soutien à l'ensemble des producteurs est réaffirmé au travers de la poursuite du plan de modernisation des bâtiments d'élevage, pour lequel une enveloppe supplémentaire de 23 millions d'euros a été prévue pour 2007. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a annoncé les 23 et 31 août dernier un soutien de 7,8 millions d'euros à la filière veau de

boucherie et de 15 millions d'euros à la filière ovine pour faire face à une conjoncture particulièrement difficile. Enfin, une enveloppe de 13,5 millions d'euros a été dédiée en octobre aux éleveurs confrontés à la fièvre catarrhale ovine. L'accompagnement des organisations de producteurs reste important. Ces entreprises ont un rôle essentiel pour contribuer au regroupement et à l'organisation de l'offre. Le Gouvernement suit attentivement l'évolution du prix des matières premières agricoles et son impact sur les filières, comme sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6140

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5886

Réponse publiée le : 4 décembre 2007, page 7654